

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 septembre 2010

CP 10/09-05

L'an deux mil dix, le 27 septembre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etait excusé : M. Roset.

**MARCHES POUR LA FOURNITURE DE REACTIFS DE
SEROLOGIE ET VIROLOGIE POUR LE LABORATOIRE
VETERINAIRE DEPARTEMENTAL
DEVOLUTION DU MARCHE**

Le marché a pour objet la fourniture de réactifs de sérologie et virologie pour le laboratoire vétérinaire du Tarn et Garonne.

Il s'agit d'un marché à bons de commande conclu en huit lots en application de l'article 77 du code des marchés publics pour une durée de quatre ans et pour les montants suivants :

Lot	Montant Minimum	Montant Maximum
Lot 1 - réactifs de prophylaxie	40 000.00 € HT	160 000.00 € HT
Lot 2 - Maladie des muqueuses	3 600.00 € HT	14 400.00 € HT
Lot 3 - Maladies abortives	5 600.00 € HT	22 400.00 € HT
Lot 4 - Diarrhée de veau	2 000.00 € HT	8 000.00 € HT
Lot 5 - Kits d'extraction	9 600.00 € HT	38 400.00 € HT
Lot 6 - Kits de détection du virus BVD MD par PCR temps réel	12 800.00 € HT	51 200.00 € HT
Lot 7 - Support de prélèvement pour thermocycleur	1 600.00 € HT	6 400.00 € HT
Lot 8 - virus blue tongue (FCO)	13 200.00 € HT	52 800.00 € HT

Compte tenu de son montant, la consultation a été lancée en appel d'offres ouvert européen en vertu des dispositions des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La publicité a été lancée au BOAMP et au JOUE le 24 mars 2010 ; la date limite de réception des plis a été fixée au 7 mai 2010 à 16 heures 30.

8 prestataires ont remis une offre dans les formes et délais requis.

Les plis ont été ouverts et la commission d'appel d'offres en séance du 6 septembre 2010 a procédé à leur examen.

Les offres ont été jugées sur la base des critères pondérés fixés à l'article 6 du règlement de la consultation, à savoir :

Prix	50%
Valeur technique	30%
Délais de livraison	20%

L'application de ces critères avec leur pondération a permis de mettre en évidence l'offre économiquement la plus avantageuse et sur le fondement de cette analyse, la commission d'appel d'offres, en séance du 6 septembre 2010 a décidé d'attribuer les marchés suivants :

Lot n°1	Institut Pourquoier
Lot n°2	Synbiotics
Lot n°3	ID-VET
Lot n°4	Institut Pourquoier
Lot n°5	Qiagen
Lot n°6	LSI
Lot n°7	Fisher
Lot n°8	LSI

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 6 septembre 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :

- les 8 lots suivants du marché de fourniture de réactifs de sérologie et virologie pour le laboratoire vétérinaire départemental :

Lot 1 - réactifs de prophylaxie	Institut Pourquier
Lot 2 - Maladie des muqueuses	Synbiotics
Lot 3 - Maladies abortives	ID-VET
Lot 4 - Diarrhée de veau	Institut Pourquier
Lot 5 - Kits d'extraction	Qiagen
Lot 6 - Kits de détection du virus BVD MD par PCR temps réel	LSI
Lot 7 - Support de prélèvement pour thermocycleur	Fisher
Lot 8 - virus blue tongue (FCO)	LSI

- toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,